

FPCI Fortuny

Document d'Information Clé

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

FPCI Fortuny

Catégorie de Parts B - ISIN FR0013336344

Société de Gestion : Inter Invest Capital
+33.(0)1.80.49.52.01 / www.interinvestcapital.fr
Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF)
Date de production du document d'information clé : 02/05/2019

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit

Le Fonds est un fonds professionnel de capital investissement (FPCI) de droit français.

Objectif

Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille de participations composé essentiellement de titres de capital émis par des sociétés non cotées, principalement françaises voire européennes, présentant selon la Société de Gestion un fort potentiel de croissance en vue de réaliser une plus-value lors de leur cession.

L'objectif du Fonds est de faire bénéficier les Porteurs de Parts d'une rentabilité élevée sur capitaux investis, en intervenant dans ces opérations.

Le Fonds respectera le quota juridique prévu aux articles L. 214-28 et L. 214-160 du Code monétaire et financier ainsi que le quota fiscal des articles 163 quinquies B I et II, 150-0 A, 38-5 2° et 219 I a sexies du Code général des impôts afin de permettre aux porteurs de parts résidents en France de bénéficier d'avantages fiscaux. Le Fonds respectera également les conditions de l'article 150-0 B ter du CGI afin de permettre aux porteurs de parts concernés de bénéficier du dispositif de réinvestissement prévu à cet article.

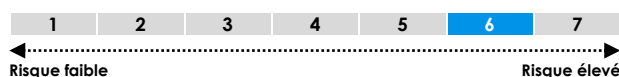
Investisseurs concernés

Les souscriptions sont ouvertes aux investisseurs avertis mentionnés à l'article 423-49, I du règlement général de l'AMF : les investisseurs mentionnés au I de l'article L214-160 du Code monétaire et financier, les investisseurs dont la souscription initiale est supérieure ou égale à 100.000 euros, les investisseurs dont la souscription initiale est d'au moins 30.000 euros (sous respect de certaines conditions – cf page 1 du Règlement) et les investisseurs dès lors que la souscription ou l'acquisition est réalisée en leur nom et pour leur compte par un prestataire de services d'investissement dans les conditions fixées au I de l'article L. 533-13 du Code monétaire et financier.

Durée de vie du produit

Le Fonds a une durée de vie de 8 ans prorogable deux fois un an sur décision de la Société de Gestion. Le Fonds ne convient pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 26/07/2028.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la durée de vie du Fonds jusqu'à la clôture de sa liquidation. Vous ne pouvez pas sortir du Fonds avant l'échéance.

Risque de perte en capital

Le Fonds n'offre aucune garantie de protection en capital. Tout Porteur de Parts est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. Le Fonds a, par ailleurs, vocation à financer en fonds propres des entreprises. La performance du Fonds est donc directement liée à la performance des Sociétés du Portefeuille dans lesquelles il est investi. L'attention des Porteurs de Parts est attirée sur le fait qu'un investissement dans le Fonds comporte un risque potentiel de faible rentabilité ou même de perte partielle ou totale de son investissement dans le Fonds.

Risque d'illiquidité des actifs du Fonds

Le Fonds est un fonds de capital-investissement qui sera investi dans des titres non cotés sur un marché. Ces titres sont peu ou pas liquides. Il se peut donc que le Fonds éprouve des difficultés à céder de tels titres dans les délais et à un niveau de prix souhaité.

Risque fiscal

Le Fonds est un FPCI fiscal. Il doit respecter le quota fiscal visé à l'article 4.2. du Règlement. Or, la question de l'éligibilité des sociétés du portefeuille à ce quota est sujette à interprétation de la loi fiscale française et, il se peut qu'une société cible qui était considérée comme éligible ne le soit pas malgré toute la prudence et l'analyse de la Société de Gestion.

L'article 6 du Règlement contient une description plus détaillée du profil de risque du Fonds.

Scenario de performance

Le tableau ci-dessous montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 100.000 euros. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits.

Investissement de 100.000€		1 an	5 ans	10 ans
Scénarios				Période de détention recommandée
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	0€	0€	0€
	Rendement annuel moyen	-100%	-100%	-100%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	93.200€	70.320€	49.449€
	Rendement annuel moyen	-6,8%	-6,8%	-6,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	107.600€	144.232€	208.028€
	Rendement annuel moyen	7,6%	7,6%	7,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	115.300€	203.773€	415.234€
	Rendement annuel moyen	15,3%	15,3%	15,3%

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables et en particulier de l'étude réalisée par France Invest (anciennement l'AFIC) sur le rendement net des Fonds de private equity français fin 2016, publiée en juin 2017. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

De plus, l'affichage des scénarios de performance à 1 an et à 5 ans n'ont que peu de signification pour un produit dans lequel vous serez bloqué pendant sa durée de vie. Ce que vous obtiendrez dépendra du prix de cession des actifs détenus par le Fonds, de l'ensemble des coûts du Fonds et de la durée de détention de votre investissement. Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique "Que va me coûter cet investissement ?". Ils ne prennent pas en compte tous les frais d'entrée, ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si le FPCI Fortuny n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investisseur peut subir des pertes financières en cas de défaillance de la Société de Gestion ou de RBC Investor Services Bank France, dépositaire du Fonds. La Société de Gestion et le dépositaire du Fonds sont des entités régulées devant obligatoirement respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres. Toutefois, en cas de défaillance, il n'existe pas de dispositif de compensation ou de garantie permettant de surmonter de telles pertes.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (*Reduction in Yield* ou *RIY*) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 100.000€. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. L'affichage des chiffres à 1 an et à 5 ans n'a que peu de signification pour un produit dans lequel vous serez bloqué pendant sa durée de vie.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble.

Investissement de 100.000€ sur la base du scénario intermédiaire	1 an	5 ans	10 ans Période de détention recommandée
Coûts totaux	7.665€	28.583€	56.857€
Incidence sur le rendement (réduction du rendement par an)	7,67%	5,72%	5,69%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Incidence sur le rendement annuel sur la base du scénario intermédiaire pour la période de détention recommandée (10 ans)			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,52%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximum que vous paierez. Il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution du Fonds.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transactions de portefeuille	0,20%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Fonds.
	Autres coûts récurrents	2,27%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année au titre de la gestion du Fonds.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0,00%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commission d'intéressement	2,70%	L'incidence des commissions d'intéressement. Nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement sera supérieure à 1,5 fois le montant de la Souscription

Globale Libérée. Au-delà de ce seuil, un paiement de 20% du rendement final aura lieu après la sortie de l'investissement.

Les articles 23 et 24 du Règlement contiennent une description plus détaillée des coûts du Fonds.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans, prorogable deux fois 1 an sur décision de la Société de Gestion, soit au plus 10 ans à compter de la date de constitution du Fonds (telle que définie dans le Règlement). Sauf cession de vos parts à un tiers, vous êtes en principe bloqué dans le Fonds jusqu'à la clôture de ses opérations de liquidation.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser vos questions et réclamations par courrier et/ou par email à l'adresse suivante :
Inter Invest Capital
21 rue Fortuny, 75017 Paris
contact@interinvestcapital.fr

Autres informations pertinentes

Pour plus d'informations sur le Fonds, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse suivante : contact@interinvestcapital.fr

Vous pouvez également demander la communication du Règlement ou le télécharger sur le site : www.interinvestcapital.fr